

1

5

○	○
○	○

10

Les zones urbaines sont des zones urbanisées dans lesquelles les capacités des équipements publics existants ou en cours de réalisation permettent d'admettre immédiatement des constructions.

- La **zone UB** : Zone urbaine récente (tissu discontinu)

La **zone UB** : Zone urbaine récente (tissu discontinu)

La **zone A** est destinée à assurer la pérennité de l'activité agricole. Seules les constructions en rapport avec les activités agricoles et les équipements publics y sont autorisées.

La **zone N** correspond aux secteurs équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, soit de leur caractère d'espaces naturels.

N°	Objet	Superficie	Bénéficiaire
14	Aménagement hydraulique pour réduire les risques de coulées de boue	1 440 m²	COMMUNE
15	Aménagement hydraulique pour réduire les risques de coulées de boue	3 170 m²	COMMUNE

